



*Déclaration Liminaire CAPL 3 et 2 du 14 juin 2018*  
*mouvement local au 1<sup>er</sup> septembre 2018*

Madame la Présidente,

Nous commencerons notre déclaration en saluant l'action de nos élus nationaux, qui dans des délais encore plus restreints, ont réussi -une fois de plus- à rattraper des collègues en situation de grande difficulté.

Madame la Présidente,

Chaque jour qui passe devrait nous rapprocher des annonces officielles concernant Action Publique 2022. Et pourtant c'est l'inverse qui se déroule puisque les conclusions seront tellement dramatiques que le gouvernement repousse l'échéance désormais entre la finale de la Coupe du Monde, le bal des pompiers du 14 juillet et le Tour de France.

Pendant ce temps-là, notre Ministre écrit directement à tous les cadres supérieurs. Derrière les termes feutrés se voulant rassurants, le Ministre annonce le menu. Et l'addition promet d'être salée... Le Ministre précise ainsi que « notre ministère, qui porte l'Action publique jusque dans son intitulé et a si souvent démontré dans son histoire sa capacité à se transformer au service de nos concitoyens, doit continuer d'être exemplaire en la matière » et souligne le caractère « ambitieux » du programme gouvernemental Action Publique 2022 : « une meilleure qualité de service aux usagers, des conditions de travail modernisées pour les agents et la baisse des dépenses publiques ».

CAP 2022, outre son volet missions, comporte un volet RH important visant à contraindre les possibilités de défense des agents, en limitant le pouvoir d'intervention des représentants des personnels dans le cadre institutionnel. Les CAP sont des instances où les collègues peuvent faire entendre leurs droits et leurs revendications dans un cadre collectif nécessaire à toutes et tous, afin de garantir une équité de traitement sur tout le territoire.

Nous déplorons aujourd'hui de vivre les dernières heures des CAP avec des règles certes améliorables, mais des règles connues de tous ! Des CAP qui avaient le mérite de reposer sur les souhaits de l'agent. Nous espérons que des règles transparentes existeront, qu'elles seront nationales et déclinées de manière uniforme au niveau local.

**C'est clair, net et précis**, SOLIDAIRES Finances Publiques revendique l'affectation la plus fine, à la commune et dans une spécialité ! Il est important de tenir compte de la formation initiale, du choix de l'agent et des possibilités d'évolution tant dans la carrière que vers de nouveaux métiers encore nombreux dans notre administration.

**C'est clair, net et précis**, si pour «une vision globale des services» les mouvements B et C se déroulent le même jour, les règles de gestions de doivent pas pour autant devenir interchangeables et qu'un contrôleur soit affecté sur un poste vacant d'agent et inversement. La doctrine d'emploi de chaque corps a toujours une utilité et les grilles de rémunérations ne sont pas les mêmes !

**C'est clair, net et précis**, notre raison d'être et d'être présent aujourd'hui est en autre de représenter et défendre les agents, nos collègues ! Aujourd'hui la volonté propre de la Direction Générale est de détricoter les règles actuelles pour retirer, sans se cacher, des droits et garanties jugées trop nombreuses aux agents

Dès 2020 en France, dès demain pour nous direction préfiguratrice, les agents seront désormais affectés au département, limitant ainsi les choix géographiques plus circonscrits et le choix d'un métier et c'est en local que l'agent-e sera affecté-e sur une commune et sur un poste. Une lourde charge qui incombera à la CAP locale et non plus la CAP nationale ! Il va sans dire que des nouveaux moyens devront être donnés

aux élus pour gérer cette charge de travail supplémentaire.

D'ores et déjà, la suppression de la garantie de maintien à la commune est une attaque de grande envergure sur le droit des agents. Cette attaque est INADMISSIBLE !

A l'issue des mouvements nationaux, la situation des effectifs ne s'améliore toujours pas, plus de 3000 vacances de postes pour l'essentiel dans les catégories B et C !

Au niveau local, c'est encore 37 agents et 33 contrôleurs qui ne sont pas leurs chaises. Ces chiffres montent à 119 si nous regardons la situation des temps partiels ! Ce n'est pas le volant de nos collègues en situation précaire d'ALD qui pourront couvrir ce gouffre...et encore moins notre équipe de renfort (le renfort, c'est quelqu'un qui vient en plus!)

La chance ! d'avoir un CSRH pour maintenir de l'emploi dans notre département est aujourd'hui un couteau à double tranchant :

Y affecter tous les effectifs nécessaires pour assurer la paie des directions concernées ou soutenir le réseau de la DDFiP du Pas-de-Calais, la pénurie fera forcément du mal !

Madame la Présidente,

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 sera particulièrement vigilant sur ce mouvement local qui doit respecter les règles actuelles.

Comme chaque année, nous demandons à connaître l'affectation de nos collègues ALD et celle de nos collègues de Direction qui y arrivent ou qu'ils changent de division.

**Même si la règle de l'ancienneté a bien été respectée pour l'élaboration de ce mouvement local, les élus de Solidaires Finances Publiques 62 voteront contre le projet compte tenu de la situation des effectifs, du nombre de postes restants vacants, et de l'instauration arbitraire des nouvelles règles d'affectation qui vont restreindre les droits et garanties des agents.**

Vos élus **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

**CAPL n°3**

Elisabeth DAULT, Anne-Sophie HURTRELLE, Grégory HAUDIQUER

**CAPL n°2**

Claudie COINTE, Nadège BOTTE, Marine CAILLERET, Pascal PEIREIRA

*Experts sur les 2 CAPL*

*Laurence MOUTIN LUYAT, Wilfried GLAVIEUX*

